

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 430-01

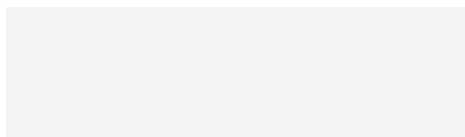
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 430-01 modifiant le Règlement 430 concernant la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Adoption par le conseil : 19 septembre 2022

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 septembre 2022.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière